

**RÈGLEMENT 2009-14**

**TAUX DE TAXATION 2010**

**ADOPTÉ LE 14 DÉCEMBRE 2009**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi (7<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2009 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 Germain Paquet	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 Gilles Daraïche	Siège #6 Yvette Poulin

---

Absents(es) :

---

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

07-12-2009 -726

#### **5.4 AVIS DE MOTION REGLEMENT #2009-14 BUDGET 2010 ET TAUX DE TAXATION 2010**

Le conseiller Maurice Lachance donne avis de motion afin de présenter à la séance extraordinaire du 14 décembre 2009 le règlement 2009-14 budget 2010 et taux de taxation 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi quatorzième(14<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2009 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 Germain Paquet	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

---

Absents(es) :

---

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

#### **1. GÉNÉRALE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 20h33

#### **2. RÉSOLUTION #14-12-2009-771 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** qu'un ordre du jour a été déposé :

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation
5. Adoption du règlement 2009-14 taux de taxation 2010
6. période de questions
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. RÉSOLUTION #14-12-2009-772 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010**

**ATTENDU** que le selon l'article 954 du code municipal le conseil municipal doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont reçu tous les documents nécessaires pour la préparation budgétaire 2010 et les investissements en immobilisation. Ils ont participé au comité de travail et ont mentionné être en accord avec les orientations budgétaires 2010.

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires pour l'année 2010 sont réparties comme suit :

---

Taxes	680 278\$
Paiement tenant lieu de taxes	8 829\$
Services rendus	3 400\$
Impositions de droits	2 950\$
Intérêts	2 500\$
Autres revenus	22 672\$
Transferts	120 000\$

**Pour un total des revenus. 840 629**

Dépenses;

Administration :	134 756\$
Sécurité publique :	102 525\$
Transport routier :	267 187\$
Hygiène du milieu :	83 952\$
Aménagement & urbanisme	25 585\$
Loisirs & culture;	63 392\$
Frais financement;	23 768\$

**Sous total : 701 165\$**

Conciliation à des fins fiscales :  
(remb en capital + réserves) 96 964\$

Sous-total: **798 129\$**

Conciliation à des fins fiscales :  
(Immobilisations)

Travaux construction 357 000\$  
(Rénovation des vestiaires)

(Subvention 119 000 fédéral  
(Subvention 119 000 provincial  
(Reg emprunt 119 000 municipal (-357 000)\$)

Aménagement du Parc 42 500\$  
(Subvention de la ruralité)

**Total des dépenses 840 629\$**

---

Pour ces motifs;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires les dépenses courantes d'investissements et immobilisation tel que présentées. D'engager la dépense et autoriser le paiement pour l'envoi de circulaire d'information à chaque numéro civique selon les exigences de la loi.

**4. RÉOLUTION 14-12-2009-773 PLAN TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS**

**ATTENDU** que le selon l'article 953.1 du code municipal le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

**ATTENDU** que le plan triennal d'immobilisations se détaille comme suit;

<b>PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS</b>				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH				
		<u>Prévu</u>	<u>Projection</u>	<u>Projection</u>
		<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
ADMINISTRATION	LOGICIEL		\$	\$
INCENDIE	AMÉN CASERNE	\$	10 000 \$	\$
	ÉQUIPEMENT	\$		50 000\$
VOIRIE			12 500\$ (ponceau)	12 500\$ (ponceau)
ENLEVEMENT DE LA NEIGE				
HYGIÈNE DU MILIEU		\$	\$	\$
LOISIRS CULTURE	AMÉNAGEMENT	42 500\$	2500\$	\$
DÉV TOURISTIQUE	REF PACTE RURALITÉ			
<b>Subvention</b>				
Rénovation des vestiaires CARHB		357 000\$		
Subvention				
119 000 fédéral				
119 000 provincial				
119 000 municipal				
Internet haute- vitesse (loc poteaux)			13 000\$	13 000\$
		<b>399 500\$</b>	<b>38 000\$</b>	<b>75 500\$</b>

Les années 2011 et 2012 sont sujets à des changements

Pour ces motifs :

Il est proposé par Maurice Lachance et résolu unanimement d'accepter le plan triennal d'immobilisation tel que présenté.

**5. RÉSOLUTION # 14-12-2009-774 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-14 TAUX DE TAXATION 2010.**

**RÈGLEMENT #2009-14 TAUX DE TAXATION 2010**

**ATTENDU** que la conseiller Monsieur Maurice Lachance a donné l'avis de motion concernant le règlement 2009-14 taux de taxation 2010 à l'assemblée du 7 décembre 2009;

**ATTENDU** qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2010 a été affiché à la porte du bureau municipal, à la porte de l'église, au bureau de poste et publié petit journal local;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires pour l'année 2010 ont été adoptées comme suit :

Taxes	680 278\$
Paiement tenant lieu de taxes	8 829\$
Services rendus	3 400\$
Impositions de droits	2 950\$
Intérêts	2 500\$
Autres revenus	22 672\$
Transferts	120 000\$
<b><u>Pour un total des revenus.</u></b>	<b><u>840 629\$</u></b>

**Dépenses;**

Administration :	134 756\$
Sécurité publique :	102 525\$
Transport routier :	267 187\$
Hygiène du milieu :	83 952\$
Aménagement & urbanisme	25 585\$
Loisirs & culture;	63 392\$
Frais financement;	23 768\$

**Sous total :** 701 165\$

Conciliation à des fins fiscales :  
(remb en capital + réserves) 96 964\$

Sous-total: **798 129\$**

Conciliation à des fins fiscales :  
(Immobilisations)

Travaux construction 357 000\$  
(Rénovation des vestiaires)

(Subvention de 119 000 fédéral (-357 000\$)  
(Subvention de 119 000 provincial  
Règlement emprunt 119 000 municipal

Loisirs & cultures 42 5000\$  
Aménagement du parc  
Subvention de la ruralité

**Total des dépenses 840 629\$**

**ATTENDU** que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :



<b>PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION</b>				
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH</b>				
		<u>Prévu</u>	<u>Projection</u>	<u>Projection</u>
		<u>2010</u>	<u>211</u>	<u>2012</u>
ADMINISTRATION	LOGICIEL		\$	\$
INCENDIE	AMEN. CASERNE		10 000\$	
	ÉQUIPEMENT			
	VÉHICULE			50 000\$
VOIRIE			12 500\$	12 500\$
				(ponceau)
ENLEVEMENT DE LA NEIGE				
HYGIÈNE DU MILIEU				
LOISIRS & CULTURE	AMENAGEMENT			
DEV. TOURISTIQUE	REF. PACTE RURALITÉ	42 500\$		
			2500\$	
Rénovation des vestiaires du CARHB		357 000\$		
(Subvention)				
119 000 fédéral				
119 000 provincial				
119 000 règlements d'emprunt			13 000\$	13 000\$
Internet Haute- vitesse				
		399 500\$	3800\$	75 000\$

**ATTENDU** que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissement d'immobilisation de 840 629\$ pour l'année 2010 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 160 351\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu de 680 278\$;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Germain Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le numéro 2009-14 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

1. **LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;**

2. **TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES**

Une taxe foncière générale de 0.9271\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour pallier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

3. **SERVICES POLICIERS SURETÉ DU QUÉBEC**

Une taxe foncière générale de 0.1183\$ par cent dollars d'évaluation est

4. **TAXES SPECIALES GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.0235\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #5-2004. Assujettis aux EAE.

5. **TAXES SPÉCIALES GÉNÉRALES DETTE INFRASTRUCTURES ROUTIERS**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.0540\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement # 4-2000 et 10-2001. Assujettis aux EAE.

6. **TAXES SPÉCIALES GÉNÉRALES DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.0318\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

6.1 **TAXES SPÉCIALES GÉNÉRALES DETTES LOCATION PAR CRÉDIT-BAIL POUR CAMION À NEIGE INTER 6X4 ANNÉE 2010 AVEC BENNE U-COMBO ET ÉQUIPEMENT A NEIGE COMPLET**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.0718\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette contrat crédit-bail. Assujettis aux EAE.

## **7. TAXES SPÉCIALES POUR RERSERVES FINANCIERES POUR DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT À NEIGE.**

Une taxe foncière spéciale générales de 0.0877\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier à la création de la réserve financière règlement #6-2007. Assujettis au EAE

## **8. REVENUS FONCIERS**

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

### A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	194\$
Chalet :	88\$
Conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux commerces;	356\$
Fermes agricoles	256\$
Commerces légers	88\$

### B) Vidange de fosse septique

179.00\$ par vidange régulière  
50.00\$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

## **9. MODALITÉ DE PAIEMENT**

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en deux versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1er mars 2010

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1er juillet 2010.

## **10. INTÉRÊTS SUR TAXES**

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2010, ainsi que toutes sommes du sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

## **11. AUTORISATION ROLE DE PERCEPTION**

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2010

## **12. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 14 décembre 2009

---

EAE= Exploitations Agricole enregistrées

---

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très

Avis motion	7 décembre 2009
Adoption	14 décembre 2009
Affichage I	18 <sup>e</sup> jour de décembre 2009
Circulaire à tous produit	30 <sup>e</sup> jour de décembre 2009
Circulaire mallé a tous	5 <sup>e</sup> jour de janvier 2010

#### REGLEMENT 2009-14

Annexe A résumé des taux :

Foncière	0.9271/100\$
Sureté du Québec	0.1183/100\$
Dette Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.0235/100\$
Dette infrastructures routier	0.0540/100\$
Dette bâtisse caserne incendie	0.0318/100\$
Crédit-bail camion à neige inter 2010 avec	
Benne U-combo équi à neige complet	0.0718/100\$
Réserve financière équi à neige	0.0877/100\$

Ordures;

Résidences	194.00\$
Chalet	88.00\$
Commerces	356.00\$
Ferme Agricoles	256.00\$
Commerces légers	88.00\$

Vidanges de fosses septiques	179.00\$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou	
Fermeture du centre de traitement	50.00\$

Taux d'intérêt	12%
----------------	-----

Échéance :

Si plus haut que 300.00\$

1 <sup>er</sup> versement	1 <sup>er</sup> mars 2010
2 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> Juillet 2010

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable n'est présent dans la salle, donc aucune question n'a été posée.

#### **6. RÉOLUTION #14-12-2009-775 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Martine Giguère et résolu unanimement de lever l'assemblée il est 21h10.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.